



**CYCLE D'ORIENTATION**

Un congé d'une demi-journée maximum peut être accordé par le secrétariat sans que ce document ne soit nécessaire. A partir de 9 demi-journées, la décision relève de l'inspecteur, la demande doit tout de même être faite à la direction d'école par le biais de ce formulaire.

**A compléter et transmettre au secrétariat au minimum 1 mois avant la date du congé souhaité (sauf impératif majeur)...**

Nom et prénom de l'élève :	
Degré : __ CO	Titulaire :
Adresse email parents :	

Avez-vous d'autres enfants à l'école primaire au CO concernés par le congé ?

- Oui, en primaire Si oui, nom(s) et prénom(s) : \_\_\_\_\_ (formulaire à remplir)  
 Oui, au CO Si oui, nom(s) et prénom(s) : \_\_\_\_\_  
 Non

Date(s) du congé souhaité : \_\_\_\_\_

Raison de la demande :

Jours Joker	<input type="checkbox"/> Jour Joker 1 <input type="checkbox"/> Jour Joker 2
Impératif majeur, avec pièce justificative en annexe	<input type="checkbox"/> Convocation à : <input type="checkbox"/> Décès de : <input type="checkbox"/> Autre impératif majeur :
Regroupement familial de Noël (vendredi 22.12.2023 uniquement)	Lieu de regroupement : Lien de parenté :
Congé exceptionnel Val de Bagnes	<input type="checkbox"/> Congé exceptionnel de 1 à 9 demi-journées, accordé au maximum 1x durant le cycle 3 (9CO – 11CO). ATTENTION : 2 jours seront déduits en jours Joker.
Remarque :	

Date et Signature des deux parents : \_\_\_\_\_

**DECISION DE LA DIRECTION D'ECOLE**

**Sur la base des justificatifs et critères de décision, le congé est :**

- Accordé** *Le programme scolaire étant sous votre responsabilité durant l'absence, nous vous laissons le soin de prendre contact avec les enseignants afin de pouvoir en assurer le suivi.*
- Refusé** *Les décisions de la direction peuvent faire l'objet d'un recours à adresser à l'inspecteur d'arrondissement dans les 30 jours dès la notification de la décision (M. Christian Masserey, Ch. De la Vignasse 3, Les Neyres, 1868 Collombey, [christian.masserey@admin.vs.ch](mailto:christian.masserey@admin.vs.ch)) en adressant une copie à la direction des écoles.*

Complément à la décision : \_\_\_\_\_

Date : \_\_/\_\_/20\_\_

Sceau et signature : \_\_\_\_\_